

Syndicat des employées et employés de la Société des casinos du Québec - CSN

24 mars 2020

**À tous les employés – UG et US**

Bonjour,

Aujourd’hui a eu lieu une réunion entre la direction des ressources humaines du Casino de Montréal et les 3 unités CSN (UG, US, UR), afin d’approfondir certains questionnements. Voici l’alignement de l’employeur :

- Tous les **salaires** seront **maintenus** en attendant la réouverture du casino. À partir du 16 mars, une nouvelle façon de faire sera utilisée afin de simplifier les paies pour cette période. Voir l’info paie de l’employeur à cet effet. (Les questions concernant la méthode de calcul pour établir les moyennes d’heures basées sur les 52 dernières semaines ont été posées et nous sommes en attente de plus d’informations sur les divers cas.)

 - Le salaire versé sera au **taux horaire régulier du titre d’emploi principal** en vigueur au 16 mars. Cela exclut les différentes primes et l’allocation spéciale. L’imposition pour l’avantage repas cessera également. (Certaines primes continueront de s’appliquer pour certains employés dont les services sont requis au travail. **Ces employés devront d’ailleurs s’apporter un lunch puisque la cafétéria cessera toutes ses activités.** Une demande a été faite pour aménager des espaces à la salle de repos si possible pour eux avec frigo et micro-ondes par exemple.)

- Dans le contexte actuel, il n’y aura pas de modification des salaires au 1er avril, c’est-à-dire que l’augmentation de 2% normalement prévue, de même que l’obtention de l’échelon salarial pour les employés concernés, tout comme la mise à jour du TMP, seront reportés. C’est le salaire en date du 16 mars qui s’applique.

- Il n’y aura **pas de changement de statut, d’horaire ni d’emploi** tel que prévu au début de la nouvelle année financière. Tous ces changements sont reportés. Exemples :

- Les TPHV resteront TPHV et les occasionnels resteront occasionnels;

- Le remaniement d’horaire ne sera pas applicable immédiatement;

- Les postes obtenus ne seront pas octroyés immédiatement.

- Depuis le 16 mars toutes les vacances et fériés sont retournées dans les banques. (Les discussions à savoir s’ils seront reportés ou monnayés auront lieu plus tard.) À partir de l’année financière débutant le 30 mars, **aucun employé ne sera considéré en vacances ou en fériés**. Et pour le moment, toute la procédure des demandes de vacances et de fériés est mise en pause. D’autres discussions sur ce sujet sont à venir.

- Tout les congés sans solde, congés autofinancés, retraites ou pré-retraites planifiés avant le 16 mars seront maintenus tels quels.

- La première paie impactée par les nouvelles dispositions sera celle du 9 avril. Il est important de la vérifier et de soumettre vos questions au besoin.

- Les services de l’employeur étant également impactés par la fermeture quasi complète des casinos, ses communications officielles passeront par ces 2 canaux :

Site internet : <https://societe.lotoquebec.com/fr/covid-19>

Adresse courriel : InfoCOVID19@loto-quebec.com

De notre côté, demeurez à l’affût de notre page Facebook (SEESCQ – Unité générale) et notre site web ([Seescq.com](file:///C%3A%5CUsers%5CVp%20Grief%20UG%5CAppData%5CLocal%5CMicrosoft%5CWindows%5CTemporary%20Internet%20Files%5CContent.Outlook%5CIP17R6P3%5Cseescq.com)), qui contient nos différentes coordonnées.

La prochaine rencontre avec l’employeur réunira tous les syndicats et la SCQ et aura lieu lundi prochain. Vous serez tenus informés de tout développement.

En attendant, continuez à suivre les recommandations émises par la Santé publique et le gouvernement.

À bientôt,

**Vos comités exécutifs** – unités générale et sécurité